

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 02/07/2025 - 15:42

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Identification de l'organisme qui passe le marché : M Gérard SPINELLI, Maire, Ville de Beausoleil, 27 boulevard de la république, 06240 Beausoleil

Objet du marché : Cet accord-cadre concerne l'accord et l'entretien de 19 pianos droits et 5 accords de pianos à queue pour la Commune et l'EHPA de Beausoleil.

Durée du marché : Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa notification. Les prestations débiteront à partir de la 2ème quinzaine du mois d'Octobre 2025.

La durée de l'accord-cadre est fixée à 1 (une) année ferme. Toutefois, il pourra être renouvelé expressément 3 (trois) fois (pour une période d'une année) sans que la durée totale de celui-ci ne puisse excéder 4 (quatre) années.

Nombre et consistance des lots : L'accord-cadre n'est pas alloti.

Procédure de passation : Marché à procédure adaptée au sens des articles L.2123-1 et R.2123-1-1°, et R.2123-4 à R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre est mixte avec une partie forfaitaire et une partie à bons de commande conformément aux articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Modalités d'attribution : Les candidats sont tenus de maintenir leurs offres pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Critères de sélection : Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article R.2152-7 du Code de la Commande Publique au moyen des critères suivants auxquels sont affectés des coefficients de pondération :

- 50 % pour le Prix des prestations décomposés comme suit :
 - o 40 % pour la partie forfaitaire indiquée au CCP-AE ;
 - o 10 % au vu du DQE d'entretien correctif ;
- 40 % pour la Valeur technique de l'offre au regard du mémoire technique et décomposé comme suit :
 - o 20 % L'expérience de l'accordeur et notamment dans le milieu professionnel (interventions dans les établissements d'enseignement artistique et salles de concert) ; la maîtrise de la technique d'accord, la capacité à diagnostiquer, à réparer et à conseiller dans l'intérêt de l'établissement ;
 - o 10 % pour la méthodologie mise en place par la société en vue de la collaboration avec le Service Culturel, et les différentes étapes mises en oeuvre pour les prestations à réaliser ;
 - o 10 % pour la capacité à intervenir en soirée et week-end, ainsi que dans la faculté à réagir en cas de modification de dates ou d'horaires.
- 10 % pour les délais pour l'entretien correctif indiquée au CCP-AE.

Date limite : 16/07/2025 à 12h00

Renseignements divers : La possibilité de négocier est prévue par le Pouvoir Adjudicateur. Pour la part à bons de commandes, les montants annuels minimum et maximum HT ont été fixés comme suit : Part Commune : Minimum : sans et Maximum : 500 euro(s) HT. Part EHPA: Minimum : sans et Maximum : 100 euro(s) HT.

Adresse Internet : www.marches-securises.fr

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 02/07/2025

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **4217437**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

Marchés Online Publication intégrale

Département : 06 - Alpes Maritimes

Rappel 1: 83 - Var

Rappel 2: 13 - Bouches du Rhône

Rappel 3: 04 - Alpes de Haute Provence

DONNÉES DE FACTURATION

Libellé de la facture :

-

Adresse d'expédition :

-